

Parcs naturels régionaux

Le Parc naturel Chasseral obtient le label pour la phase opérationnelle

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a décerné ce mardi 6 septembre 2011 au Parc naturel Chasseral le label pour la phase opérationnelle. Le Parc conclut ainsi sa phase de création par un franc succès.

Le Département de l'économie (DEC) se félicite de la décision de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui attribue dès cette année, pour la phase opérationnelle, le label "Parc" au Parc naturel régional de Chasseral. L'OFEV participera aux frais d'exploitation pendant la période de programme allant de 2012 à 2015.

Le DEC tient à congratuler tout spécialement l'organe responsable du Parc naturel Chasseral pour le succès obtenu et la gestion exemplaire de sa candidature. Des sincères remerciements sont également adressés au canton de Berne, partenaire du canton de Neuchâtel pour l'accompagnement de ce magnifique projet régional, qui a contribué très largement à l'issue favorable de la candidature intercantonale du Parc naturel Chasseral.

Ainsi le patrimoine naturel et la qualité culturelle de cet espace commun continuera, pour de très longues années, à être source de détente, de rencontres et de diversité écologique.

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 6 septembre 2011